

Manuel de la partie 1 de l'examen

"Projet de diplôme"

Version du 23.10.2024

1. Description de la tâche

Dans le PE1, le-la candidat-e décrit et réfléchit à un projet complexe issu de sa propre pratique, qu'il-elle a mis en œuvre à partir de sa position de direction (direction de projet et/ou direction d'organisation). Pour ce faire, il-elle recourt à une littérature spécialisée appropriée (connaissances spécialisées, modèles théoriques, concepts, méthodes et outils) et relie la théorie à la pratique.

Le projet de diplôme doit respecter des conditions cadres données (cf. point 2). Il doit en outre être axé sur les compétences mentionnées dans la grille d'évaluation du projet de diplôme (cf. point 4).

2. Conditions générales

Choix du thème

Le thème du projet de diplôme doit être complexe, avoir une pertinence/efficacité stratégique et apporter une valeur ajoutée/un bénéfice significatif à l'organisation.

Un thème est complexe lorsque différents acteurs-trices ou groupes sont impliqués dans la solution, que plusieurs domaines de compétence et/ou plusieurs niveaux d'organisation sont concernés et que plusieurs solutions sont envisageables (c'est-à-dire qu'il n'existe pas de solution standard/ "recette de cuisine"). C'est le cas, par exemple, de projets de réorganisation du système de gestion, de projets globaux de développement de la qualité, de projets de développement de la stratégie et de l'organisation, de projets de développement culturel, etc.

Le thème du projet de diplôme doit être clairement défini, exposé de manière systématique, doté d'un contenu substantiel et se référer à la réalité pratique spécifique. Le-la candidat-e se positionne au premier plan en tant qu'acteur-trice actif-ve. Son point de mire en tant que directeur-trice de l'organisation est visible et différents aspects de la gestion sont mis en évidence. Il faut éviter de dériver vers des descriptions/affirmations générales et des abstractions (les "généralités" sur le leadership, le marketing, etc. ne sont pas souhaitées).

Le thème du projet de diplôme doit être dérivé de la problématique organisationnelle/contextuelle prépondérante et être justifié par des arguments, c'est-à-dire être intégré dans des contextes organisationnels. De plus, une approche systémique de l'organisation est nécessaire, c'est-à-dire que l'interaction des différents systèmes, comme par exemple le système financier, le système de soins, le système de personnel, etc. doit être mise en évidence.

Au moment de la rédaction de l'écrit, le projet décrit dans le projet de diplôme doit être mis en œuvre dans l'organisation pour une part significative (au moins 2/3 des objectifs du projet). Un simple "projet" au sens d'une planification de projet ou d'un concept de projet, qui n'est qu'au début de la mise en œuvre, ne remplit pas la condition pour le projet de diplôme.

Structure

La structure du projet de diplôme suit le schéma suivant :

1. page de couverture	<p>Titre et sous-titre ; nom et adresse, ainsi que lieu de travail/organisation de l'auteur ; projet pour l'obtention du diplôme fédéral de "responsable d'organisation sociale et médico-sociale" ; année, par ex :</p> <p style="text-align: center;">Assurer systématiquement la qualité du personnel <i>Développement et mise en œuvre du "Employee experience Cycle EEC". (recherche, recrutement, développement et séparation du personnel) à la maison de retraite LUX Susu Sissimumm Projet pour l'obtention du diplôme fédéral de responsable d 'organisation sociale et médico-sociale".</i></p> <p style="text-align: center;">2037</p>
2. table des matières	<p>Titre des chapitres et indication de page ; trois niveaux de structuration au maximum (p. ex. 1./1.1./1.1.1). Ex : https://www.bcu-lausanne.ch/wp-content/uploads/2020/10/guide_elaboration_bibliographie-1.pdf</p>
3. résumé (environ 1/2 page)	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif(s) du projet • Résultats • Pertinence stratégique et valeur ajoutée/bénéfice significatif • Principaux enseignements et conclusion
4. introduction	<p>Dans l'introduction, le-la lecteur-trice (expert-e aux examens) est introduit de manière concise sur le thème du projet de diplôme et à sa pertinence stratégique. L'objectif du projet de diplôme et la valeur ajoutée/ le bénéfice attendus y sont en outre mentionnés. En outre, la structure du projet de diplôme et la procédure méthodologique sont présentées de manière générale.</p>
5. partie centrale	<p>Dans la partie centrale, le contenu du travail est développé et fait l'objet d'une réflexion (c'est-à-dire la procédure et les étapes du projet, avec référence aux modèles, théories, éléments de connaissance, méthodes et techniques appliquées, aspects de gestion sélectionnés, aspects de gestion d'entreprise, aspects de la culture organisationnelle, résultats obtenus et leur valeur ajoutée/bénéfice pour l'organisation ainsi que les propres expériences d'apprentissage, etc.) Il est impératif d'adopter la perspective de la gestion globale (direction du projet et/ou direction de l'organisation) et d'y réfléchir - même si son propre rôle dans le projet était différent (p. ex. direction d'état-major des finances, ou du marketing).</p> <p>Un lien cohérent et bien compréhensible entre la théorie et la pratique est attendu dans la partie centrale.</p>
6. appréciation critique	<p>Les points forts et les aspects critiques du projet de diplôme sont évalués rétrospectivement (en ce qui concerne les résultats, la direction du projet, les effets latéraux, la procédure, les modèles, méthodes, techniques et outils utilisés, ainsi que la valeur ajoutée et le bénéfice pour l'organisation) ; une brève autoréflexion critique est également intégrée ici.</p>

7. perspective	Les perspectives montrent comment le thème du projet va évoluer, par exemple comment la durabilité des résultats sera assurée, à quoi ressemble la mesure du succès à moyen / long terme, à quels nouveaux défis (pour la gestion de l'organisation) il faut s'attendre, etc.
8. glossaire	La liste des abréviations, la bibliographie, la liste des sources, la liste des illustrations doivent être établies de manière uniforme, par exemple selon <u>Exemple de sommaire issu du mémoire: Table des matières.docx</u> .
9. annexe	L'annexe offre la possibilité de fournir des informations complémentaires sur le projet de diplôme. L'annexe ne doit contenir que du matériel qui perturberait la lecture dans le texte courant, mais qui est nécessaire à l'argumentation (par ex. d'éventuelles documentations/entretiens qui ont été importants pour le travail ; des aides, des organigrammes, des descriptions de fonctions qui ont joué un rôle dans le projet, etc.)

Formulaire

Les aspects formels suivants doivent être pris en compte :

1. importance	<p>Le projet de diplôme doit comporter de 50'000 à 60'000 signes maximum, espaces compris (résumé, introduction, partie centrale, appréciation critique et perspectives). N'en font pas partie : La page de titre, la table des matières, le glossaire et l'annexe. La déclaration d'indépendance n'est pas non plus prise en compte.</p> <p>Pour la déclaration d'autonomie, insérez le nombre de caractères de Word sous forme de capture d'écran. Si le nombre de signes prescrit est significativement inférieur ou supérieur (+/- 10%), le projet de diplôme déposé est renvoyé et doit être adapté dans un délai de 10 jours et soumis à nouveau dans le volume correct. Les projets de diplôme qui ne présentent pas le volume requis après le deuxième envoi ne sont pas acceptés (la partie de l'examen est considérée comme "non réussie").</p>
2. langue	Le projet de diplôme est rédigé dans la langue que le candidat a choisie pour l'ensemble de l'examen (allemand/français/italien).
3. consignes typographiques	<ul style="list-style-type: none"> • police : Arial • Taille de la police : 11 points • Espacement des interlignes : 1.5 • Marges : 2.5 (exception : les représentations graphiques qui prennent plus de place) • Numérotation des pages : commence par la page de titre ; visible à partir de la 2e page (première page différente) <p>Format du texte: justifié</p>
4. protection des données	Le projet de diplôme est traité de manière strictement confidentielle. Il reste conservé dans le système de l'EPS LO (secrétariat) et n'est accessible qu'aux experts-es aux examens compétents-es ainsi qu'à la direction des examens.

5. autonomie	<p>Le travail de diplôme doit être rédigé de manière autonome (pas de plagiat, pas de "ghost writing"). Les *plagiats avérés sont sanctionnés par l'exclusion de l'examen conformément au point 4.3 du règlement d'examen. Le contrôle du plagiat s'effectue dans un premier temps au moyen d'un logiciel approprié et fait l'objet d'un suivi en cas de soupçon.</p> <p>* »On parle de plagiat lorsqu'une œuvre d'autrui est reprise entièrement ou partiellement sans indication de la source et présentée comme une œuvre personnelle". Cela signifie que tout texte, partie de texte ou idée d'autrui repris dans son propre travail doit être accompagné d'une indication de la source. Les citations littérales doivent être placées entre guillemets et signes de ponctuation (SEFRI, Aide-Mémoire, Plagiat Examen fédéral de maturité professionnelle EFMP).</p> <p>Si la rédaction du projet de diplôme fait appel à l'intelligence artificielle (IA), il faut le signaler de manière transparente et mentionner les sources des parties de texte générées par l'IA dans la bibliographie.</p>
6. remise	<p>Le document "Projet de diplôme" doit être remis sous la forme d'un (seul !) fichier électronique (format pdf non crypté) et d'un fichier Word comprenant les parties Résumé, Introduction, Partie centrale, Appréciation critique et Perspectives. Le dépôt se fait dans le délai imparti par courriel au secrétariat d'examen : info@career-leadership.ch.</p> <p>La date limite de remise des dossiers est communiquée aux candidat-e-s avec la décision d'admission. Elle est également publiée sur www.career-leadership.ch.</p>

3. Informations supplémentaires

Préparation

Il est recommandé de travailler sur un projet encore "actuel" en tant que projet de diplôme, c'est-à-dire pas sur un projet qui remonte déjà à de nombreuses années. Comme le projet de diplôme est la mise en forme écrite d'un projet réel et mis en œuvre, un tel projet doit être planifié et mis en œuvre à temps. La planification et la gestion du temps incombent au-à la candidat-e (cf. 2. Conditions cadres)

Eloquence écrite et visualisation

Il est attendu que le projet de diplôme soit linguistiquement compréhensible et relu (du point de vue de la grammaire, de la sémantique et des fautes d'orthographe). La lisibilité et l'intelligibilité doivent être soutenues par des visuels appropriés (graphiques, illustrations, etc.). On s'attend également à ce que les compétences linguistiques soient adaptées à la position de la direction de l'organisation : conscience du destinataire, différencié, clair et facilement compréhensible.

Traitement des travaux écrits déjà qualifiés

Les travaux écrits déjà qualifiés (par exemple les travaux de diplôme dans les hautes écoles spécialisées, les travaux de bachelor ou de master, etc.) ne peuvent pas être présentés comme projet de diplôme. Ils peuvent toutefois être pris en compte et cités en tant que littérature ou matériaux.

Les attestations de compétences des modules suivis peuvent servir exclusivement de source d'inspiration pour le projet de diplôme, par exemple en développant/impliquant dans le projet de diplôme des approches qui y ont été élaborées (cf. 5 "Autonomie" formelle).

Coaching/accompagnement

Nous recommandons aux candidat(e)s qui préparent un projet par écrit pour la première fois de se faire accompagner ou conseiller sur le plan méthodologique. Les coachs qui apportent leur soutien dans ce cas doivent connaître le manuel du projet de diplôme et les critères d'évaluation afin de fournir un accompagnement efficace. Les coachs doivent être neutres, c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas faire partie du pool d'experts-es aux examens.

4. Critères d'évaluation

La Roue de la gestion de l'organisation (voir également le point 4 des directives) illustre d'une part comment les deux examens (examen professionnel de responsable d'équipe dans des organisations sociales et médico-sociales [cercle vert] et examen professionnel supérieur de directeur et directrice d'organisations sociales et médico-sociales [cercle rouge]) s'imbriquent l'un dans l'autre. D'autre part, la représentation met en évidence les subdivisions de la Roue de la gestion d'une organisation qui sont examinées dans les différentes parties de l'examen. Les subdivisions de la Roue (subdivisions de de la gestion de l'organisation) se retrouvent donc dans la grille d'évaluation. Ils sont complétés par des "exigences générales" pour chaque partie de l'examen.



Aperçu des compétences opérationnelles (CO) pertinentes pour l'examen dans la partie d'examen 1 PE1

Les critères d'évaluation sont équivalents aux compétences opérationnelles (CE) pertinentes pour l'examen (cf. également les directives : annexes A et B). Les compétences opérationnelles sélectionnées sont pondérées deux fois (nombre de points x 2).

La roue de la gestion de l'organisation EP RE Domaine des compétences opérationnelles (DCO) et des exigences générales (EG)	Compétences opérationnelles (CO) pertinentes pour l'examen, dérivées des subdivisions des domaines de compétences opérationnelles (DCO)
1 Stratégie & Leadership DCO A, B	1.1 *Contribuer au développement d'une stratégie durable en tenant compte des valeurs normatives données et des évolutions futures , ainsi que des spécificités du secteur social et médico-social A1
	1.2 Percevoir, prendre en compte et intégrer les intérêts de la clientèle (en tenant particulièrement compte de sa vulnérabilité) et des autres parties prenantes (au sein de l'organisation et vers l'extérieur) B3
	1.3 Diriger des collaborateurs de manière ciblée et durable en tant qu'individu et en tant qu'équipe (association d'équipes), en coordonnant l'interaction d'équipes interprofessionnelles et interculturelles (diversité) ; montrer le leadership B4, B5
2 Organisation & Qualité DCO C, D	2.1 *Démontrer des compétences en matière de gestion de projet et contribuer ainsi au changement et au développement de l'organisation (structure, qualité et/ou culture) C2, C4
	2.2 Développer, gérer et contrôler la qualité (systèmes de gestion de la qualité, structures et processus) ; ce faisant, identifier les risques et mettre en œuvre des mesures de sécurité D1, D2, D3, D5
	2.3 Prendre en compte les valeurs fondamentales et les principes de gestion ; les définir et les mettre en œuvre de manière participative avec les collaborateurs C1
3 Gestion d'entreprise, Compétences personnelles et sociales DCO E, F, G CPS	3.1 Faire preuve de savoir-faire en gestion d'entreprise, c'est-à-dire traiter de manière approfondie au moins un des aspects "gestion du personnel, des fonctions et des connaissances / marketing, communication & RP / finances / infrastructure & technologie" E ou F ou G
	3.2 Faire preuve d'aptitudes communicatives. Présenter et visualiser les contenus (par écrit) de manière compréhensible (habileté didactique). Respecter les consignes relatives à la structure du projet de diplôme ainsi que le formalisme CPS6
	3.3 Faire preuve d'agilité dans la pensée. Relier le niveau théorique (concepts) au niveau opérationnel (pratique) ; faire preuve d'une pensée systématique et globale ainsi que d'un contenu substantiel CPS1
	3.4 Faire preuve d'une conscience critique de soi et de son rôle, associée à une capacité d'argumentation et d'affirmation de soi, de manière à mettre en évidence une force de décision réfléchie CPS2, 4, 10

*L'évaluation de ce critère compte double pour le total de la partie 1 de l'examen